

Questions	Laurent Saint-Martin, LREM MoDEm (ILE DE FRANCE EN COMMUN)
Q1 Favorable au nucléaire ?	<p>OUI L'électricité d'origine nucléaire offre à la France le bénéfice de jouir d'une énergie décarbonée et pilotable. L'énergie nucléaire trouve toute sa place dans la politique énergétique française et nous permettra d'atteindre l'objectif de neutralité carbone d'ici 2050. Cependant, il faut veiller à équilibrer et diversifier les approvisionnements afin de ne pas dépendre d'une unique source d'énergie, notamment lors des épisodes de pointe hivernale ou de sécheresse qui nuisent à la production d'énergie nucléaire. De plus, l'énergie nucléaire nous permet d'acquérir une certaine indépendance énergétique contrairement à un pays comme l'Allemagne qui fait appel à des énergies fossiles russes tel que le gaz. Enfin, l'énergie nucléaire crée plus de 100 000 emplois directs et indirects dans les territoires en assurant le maintien de compétences industrielles majeures sur notre sol.</p>
Q2 Cigéo satisfaisant ?	<p>Le projet de Cigéo est prévu pour accueillir des déchets des installations nucléaires existantes. Les nouvelles décisions portant sur la composition du mix électrique (ENR, nouveau nucléaire) auront un impact sur la volumétrie des déchets, mais devront se faire en concertation et en transparence avec les collectivités et populations locales. Les coûts doivent être observés scrupuleusement et réellement maîtrisés.</p>
Q3 Favorable à implantation de nouveaux réacteurs dans la Région	<p>NON L'Île-de-France ne remplit pas les conditions nécessaires à l'installation de nouvelles capacités nucléaires.</p>
Q4 : Poursuivre la politique actuelle éolien/solaire ?	<p>OUI Les objectifs de développement de la production d'énergies à partir de capacités renouvelables sont déterminés par la Programmation pluriannuelle de l'énergie, fixée par le Gouvernement. La région Île-de-France peut contribuer au développement de nouvelles capacités électriques renouvelables pour permettre d'obtenir d'ici 10 ans une flotte de bus 100 % propres électriques, hydrogènes ou bas carbone, dont des bus électriques. Une électricité produite localement peut également accompagner la décarbonation du tissu industriel et économique local et donner un bon signal à notre volonté de financer et de développer l'achat de véhicules propres (particuliers et professionnels).</p>
Q5 : Favorable à de nouvelles centrales éoliennes ?	<p>L'Île-de-France ne dispose pas de caractéristiques suffisamment favorables pour permettre l'installation massive de nouvelles fermes éoliennes. Quoiqu'il en soit, l'installation de capacités éoliennes devra se faire en concertation avec les autorités et populations locales, pour un développement harmonieux et raisonné. Par ailleurs, une circulaire a été adressée aux préfets de région pour cartographier les zones propices au développement de l'éolien au cours des 6 prochains mois, en concertation avec les régions compétentes pour l'établissement des schémas régionaux de développement des ENR.</p>

<p>Q6 : Favorable à la proposition EDF de 6 nouveaux EPR ?</p>	<p>OUI Pour atteindre les objectifs fixés par la PPE, ainsi que l'objectif de neutralité carbone 2 d'ici 2050, il faudra développer de nouvelles capacités nucléaires. Ces travaux permettront d'alimenter les réflexions du Gouvernement sur l'avenir du mix électrique français post 2035. La décision de construction de nouveaux réacteurs doit être anticipée et préparée, tout en tirant les leçons du fonctionnement de la centrale de Flamanville. Cela n'empêche pas de penser à l'avenir et à d'autres moyens de production comme le projet de petit réacteur modulaire (SMR).</p>
<p>Q7 : Prolongation des réacteurs à 60 ans au moins si accord ASN ?</p>	<p>En février 2021, l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) a déclaré être favorable au prolongement de la durée de vie des réacteurs nucléaires les plus anciens du parc de centrales d'EDF en France, notamment dans le cadre du programme Grand Carénage. Il revient à l'ASN d'exiger les conditions nécessaires permettant le fonctionnement des réacteurs, avec un seuil haut d'exigences, pour garantir la sûreté des installations. Les visites décennales obligatoires permettront de juger si les conditions spécifiques sont remplies comme en matière de sécurité des réacteurs, des résistances aux menaces extérieures et de renforcement des piscines des combustibles usagés. Développer du nouveau nucléaire, oui, mais il faut assurer la continuité du parc nucléaire existant en respectant les objectifs fixés par la PPE.</p>
<p>Q8 : La France doit-elle demander une réforme des règles de marché CE ?</p>	<p>Des négociations sont actuellement conduites au niveau européen concernant le projet de "taxonomie" sur les investissements et activités vertes. Des débats sont en cours pour que les investissements soient favorables au développement des capacités nucléaires, ce qui permettrait de reconnaître leur rôle dans la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et dans l'atteinte des objectifs intermédiaires et finaux de neutralité carbone. Certaines nouvelles technologies s'appuient également sur l'électricité d'origine nucléaire : un principe de neutralité technologique doit être respecté pour ne pas impacter les projets pourtant vertueux et positifs dans la transition écologique et énergétique. La France ne doit pas contester la vision, mais au contraire, valoriser son patrimoine énergétique et ses atouts, notamment lors de la présidence française de l'Union européenne au premier semestre 2022, et négocier avec la Commission européenne pour que les règles de marché réformées n'impactent pas le pouvoir d'achat des consommateurs finaux d'électricité (particuliers, et industriels).</p>
<p>Q9 : Arrêt d'Astrid ? Faut-il relancer la recherche ?</p>	<p>La décision d'arrêt du projet expérimental ASTRID interroge la filière française dans sa capacité à faire émerger de nouvelles technologies. Ces nouvelles technologies pourraient appuyer la R&D, et permettre de trouver des solutions innovantes face aux difficultés rencontrées dans la conduite de grands projets comme l'EPR. On peut choisir de ne pas construire ce type de réacteurs mais la France doit conserver ses compétences, ses emplois, et sa souveraineté en sa filière nucléaire. En effet, le projet ASTRID fut abandonné mais il y a d'autres projets colossaux en cours tel que le réacteur à fusion ITER, fruit d'une coopération internationale qui prend racine sur le sol français et contribue à notre rayonnement dans ce secteur.</p>